

**SÉANCE ORDINAIRE DU 09/04/2026 à 19h30
A la Mairie de CHEVINCOURT**

Date de convocation et affichage : 03/04/2026 (article L 2121-10 du (CGCT))

Nombre de membres : 12 Présents : 12 Votants : 12

Présidente de séance : M. Christophe MACHURA

Secrétaire de séance : M. Patrick BOUCHER

Délégués des Communes présents à la séance :

CHEVINCOURT : MM. MACHURA, BOUCHER, DELFORGE

MACHEMONT : MM. SPINELLI-DHUICQ, BOUCHENEZ, NADAIRE

MÉLICOQ : MM. LAMBERT, JOLIVET, FLORENCHIE

MAREST : MM. SEGRÉ, DEMEESTER, BONICHOT

2.2026.S08 : Désignation des représentants de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO)

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;
- les statuts de la Société Publique Locale INGE'OISE, et notamment les dispositions relatives aux assemblées générales, à l'assemblée spéciale et à la composition du conseil d'administration ;
- la participation de la collectivité au capital social de la Société Publique Locale ;
- le renouvellement général des conseils municipaux intervenu à l'issue des élections municipales ;

Considérant :

- que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement dénommée ADTO-SAO et ainsi dénommée par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2026;
- qu'il convient, à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes, de désigner les représentants appelés à siéger aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des actionnaires non majoritaires de ladite société ;
- que les représentants désignés peuvent être amenés, conformément aux statuts de la société, à faire acte de candidature aux fonctions d'administrateur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide :

Article 1 – Désignation du représentant titulaire

Est désigné en qualité de **représentant titulaire** de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale **INGE'OISE** :

- **Monsieur Christophe MACHURA**, Président du SIVOM de Chevincourt, Machemont, Mélicocq, Marest-sur-Matz.

Article 2 - Désignation du représentant suppléant

Est désigné(e) en qualité de **représentant suppléant** de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale **INGE'OISE** :

- **Monsieur Franck SPINELLI-DHUICQ**, 1^{er} Vice- Président du SIVOM de Chevincour Machemont, Mélicocq, Marest-sur-Matz.

Le représentant suppléant est appelé à siéger en cas d'empêchement du représentant titulaire, dans les conditions prévues par les statuts de la société.

Article 3 - Habilitation à faire acte de candidature au poste d'administrateur

Le représentant désigné à l'article 1 est **expressément habilité** à faire acte de candidature, le cas échéant, aux fonctions d'**administrateur** de la Société Publique Locale INGE'OISE, dans le respect des dispositions légales et statutaires applicables.

Article 4 - Durée du mandat

Les représentants ainsi désignés exercent leur mandat pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, sauf disposition contraire ou remplacement anticipé décidé par celui-ci.

Article 5 - Exécution

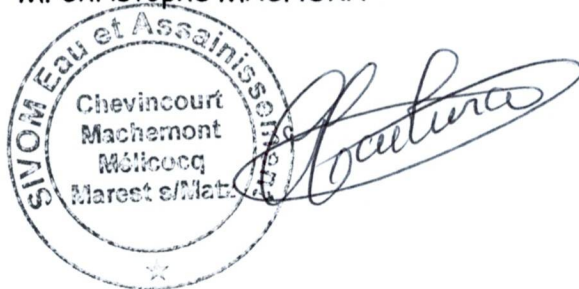
Monsieur le Président, est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa notification à la Société Publique Locale INGE'OISE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Transmis par voie dématérialisée au contrôle de légalité.

Le Président

M. Christophe MACHURA



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr